

FORMATIONS PRIORITAIRES EN 2014

BILAN DU PLAN 100 000

Près de 1 500 demandeurs d'emploi sont entrés en formation prioritaire en 2014, 44% des stagiaires ont eu un accès à l'emploi six mois après la fin de formation.

Depuis le début de la crise économique en 2008, le nombre de demandeurs d'emploi a connu une augmentation importante. Certaines catégories sont plus touchées que d'autres comme les jeunes, les seniors et les demandeurs d'emploi de longue durée qui peinent à retrouver un travail.

Suite à la conférence sociale de juin 2013, le gouvernement a décidé de les accompagner vers un retour à l'emploi et d'adapter cet accompagnement selon les besoins. Ainsi, les différents acteurs financeurs se sont mobilisés pour l'emploi et plus spécifiquement pour l'élaboration d'un plan de «formations prioritaires».

Les entrées en formation par financeur plan 100 000

	Total entrées	Dont Pôle emploi	Dont OPCA
AFC	586	586	-
AFPR	266	266	-
AIF	244	244	-
POEI	65	32	-
POEC	294	-	294
Autres	5	-	-
TOTAL	1 460	1 128	294

Plan 100 000 :

1 460 entrées
en formation sur
48 métiers
prédéfinis.

Principaux résultats

- Les stagiaires sont plutôt jeunes (37% ont moins de 25 ans) et sont plutôt des hommes (53%).
- 28% ont suivi une formation dans le commerce, 52% d'entre eux ont pour objectif un approfondissement dans leur métier.
- Près de 3 millions d'euros ont été engagés au titre des frais de formation dont 75% relèvent des actions de formations conventionnées (AFC) qui représentent 40% des entrées.
- 35% des stagiaires ont eu un accès à l'emploi 3 mois après la fin de leur formation et 44% au-delà de 6 mois.

Contexte du plan 100 000 – formations prioritaires

Suite à la grande conférence sociale des 20 et 21 juin 2013, une mobilisation générale pour l'emploi et plus spécifiquement un plan de «formations prioritaires pour l'emploi», alliant les forces et les financements de l'Etat, des Régions, des partenaires sociaux et de l'Agefiph a été décidée.

Les formations dans le cadre du plan 100 000 sont destinées à combler les emplois non pourvus.

A la Réunion, elles concernent un grand nombre de métiers différents. Les plus représentés étant ceux du BTP, de l'agro-alimentaire, du transport, de l'informatique, du commerce, du secrétariat, de l'action sociale et de l'hôtellerie-restauration.

Les différents types de formation

AFC. L'Action de Formation Conventionnée permet de développer les compétences de demandeurs d'emploi plutôt faiblement qualifiés suite à une analyse des besoins, réalisée par Pôle emploi.

AFPR. L'Action de Formation Préalable au Recrutement vise à former un demandeur d'emploi avant une embauche afin de préparer son intégration dans l'entreprise dans le cadre d'un CDD de 6 à 12 mois.

AIF. L'Aide Individuelle de Formation est une formation pouvant répondre aux besoins propres du demandeur d'emploi.

POEI. La Préparation Opérationnelle à l'Embauche Individuelle s'inscrit dans le même cadre que l'AFPR mais avec, au terme de la formation, un contrat supérieur à un an ou un CDI.

POEC. La Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective vise à intégrer le demandeur d'emploi dans un métier ciblé ou dans un parcours de formation qualifiant. Ces programmes sont proposés par les OPCA et les branches professionnelles sur la base d'une analyse de besoins des entreprises qu'elles réalisent en amont.

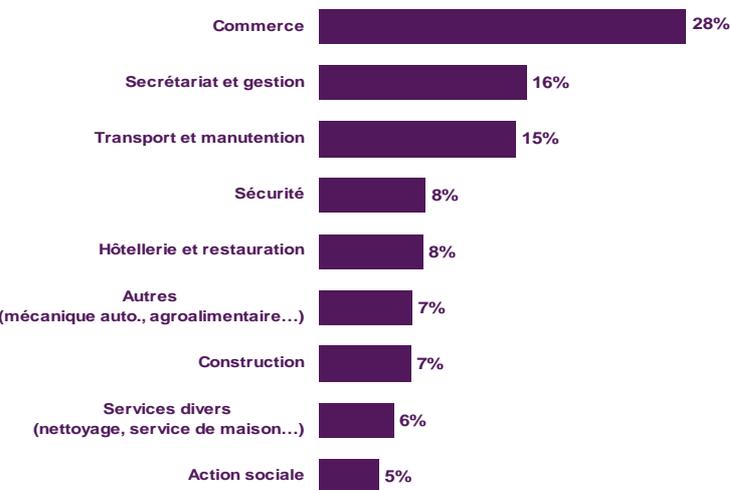
Caractéristiques des entrées en formation

47% 53%



Une majorité d'hommes est entrée en formation dans le cadre du plan 100 000. Les femmes sont relativement sous-représentées avec 47% des entrées en formation prioritaire. En effet, fin décembre 2014, les femmes représentaient 51% de la demande d'emploi globale soit un écart de 4 points par rapport à la population femme en stage.

Domaines de formation



Objectifs du parcours de formation

Dans le cadre du plan 100 000, 4 principaux objectifs de formation ont été ciblés : l'approfondissement des compétences, la reconversion vers un autre métier, la création d'entreprise et la remise à niveau.

Approfondissement des compétences.

52% des stagiaires qui recherchaient un métier dans le commerce ont suivi une formation pour se perfectionner ou acquérir des qualifications complémentaires dans le domaine du commerce.

De même, 54% de demandeurs d'emploi positionnés sur un métier de secrétariat/gestion ont suivi une formation dans ce domaine. Les entrées en formation relevant du commerce (28%) et du secrétariat/gestion (16%) représentent à elles-seules 44% des stagiaires du plan 100 000.

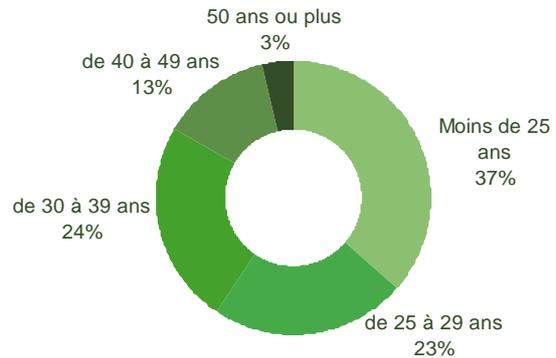
Reconversion vers un autre métier.

Les formations dans le transport, représentant 15% des stagiaires, attirent 70% des demandeurs d'emploi qui souhaitent changer de métier.

73% des stagiaires qui ont suivi une formation dans la sécurité, recherchaient, un emploi dans un tout autre domaine. A noter que les résultats de la dernière enquête Besoin en Main d'Œuvre (BMO) réalisée à La Réunion montrent que les métiers de la sécurité présentent des difficultés de recrutement.

Âge

Les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans représentent 37% des entrées en formation alors qu'ils ne reflètent que 16% de la demande d'emploi.



Le commerce dont la gestion commerciale est le domaine ayant été le plus mobilisé avec 28% des entrées en formation.

16% des formations concernent le secrétariat et la gestion en entreprise.

Le transport et la manutention forment aussi bien des magasiniers que des conducteurs d'engins élévateurs.

De nombreuses sessions de formation en langues étrangères ont été suivies par des demandeurs d'emploi recherchant un métier dans l'hôtellerie-restauration.

Domaine de formation	Objectif de la formation		
	Approfondissement - adap. -certif.*	Reconversion	Représentativité du domaine
Commerce	52%	48%	28%
Secrétariat et gestion	54%	42%	16%
Transport et manutention	29%	70%	15%
Sécurité	27%	73%	8%
Hôtellerie et restauration	37%	59%	8%
Construction	25%	75%	7%

* formations ayant un objectif d'approfondissement, de perfectionnement, de préparation à la qualification, d'adaptation à l'offre d'emploi, de professionnalisation et de certification

75% des demandeurs d'emploi qui ont réalisé une formation dans la construction, avait pour objectif une reconversion professionnelle.

Création d'entreprise : 3% des stagiaires ont suivi une formation dont l'objectif est de créer ou reprendre une entreprise quelque soit le domaine.

3% des stagiaires avaient pour objectif une remise à niveau.

Montants financiers

Plus de 5 millions d'euros ont été affectés au titre des formations prioritaires.

	Entrées en formation	Montants engagés des aides	Allocations versées	Frais de formation engagés	Total financier
AFC	586	- €	881 763 €	2 240 224 €	3 121 987 €
AFPR	266	4 970 €	331 811 €	271 703 €	608 484 €
AIF	244	2 672 €	370 248 €	315 602 €	688 521 €
POEC	294	9 014 €	452 304 €	- €	461 318 €
POEI	65	- €	84 009 €	95 256 €	179 265 €
Autres	5	- €	3 543 €	- €	3 543 €
TOTAL	1 460	16 656 €	2 123 677 €	2 922 785 €	5 063 118 €

Les formations AFC et AIF représentent 87% du budget alloué aux frais de formation soit 2,6 millions d'euros.

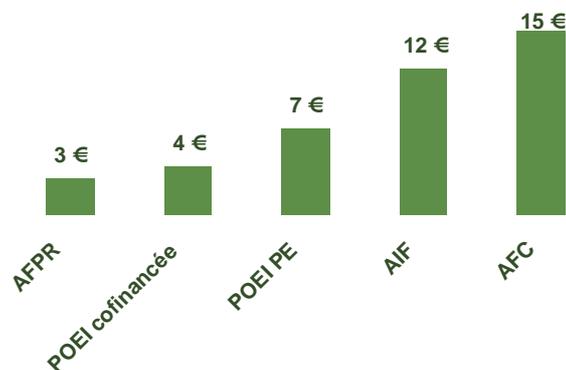
Les formations de type AIF (Action Individuelle de Formation) ou AFC (Action de Formation Conventionnée) ont les coûts moyens horaires les plus élevés.

La Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle peut être soit financée par Pôle emploi (POEI PE) soit cofinancée avec d'autres organismes (POEI cofinancée). Celles financées par Pôle emploi ont un coût moyen horaire de 7€.

Les montants engagés pour former des demandeurs d'emploi dans le cadre du plan 100 000 sont de trois types :

- les frais liés à la formation et versés aux organismes de formation ou aux entreprises qui forment en interne
- les allocations versées au demandeur d'emploi pendant leur formation : plus de 9 stagiaires sur 10 perçoivent la RFPE ou l'AREF et plus marginalement l'ASS.
- les aides à la mobilité (frais de déplacement, d'hébergement, de restauration etc...)

Coût moyen horaire des frais de formation par stagiaire



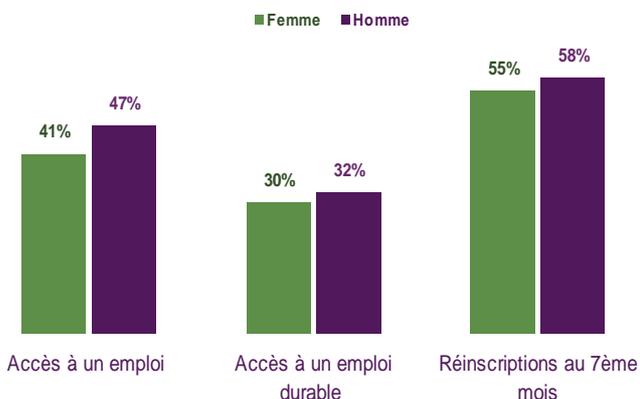
Reprises d'emploi

44% des stagiaires ont eu un accès à l'emploi 6 mois après la fin de leur formation

La reprise d'emploi est définie en fonction de la situation du demandeur d'emploi à un instant donné, celle-ci est repérée à la signature d'un contrat de plus d'un mois ou à la déclaration d'une période d'emploi d'au-moins 78 heures.

Tous les stagiaires ne sont pas comptabilisés dans la reprise d'emploi, faute de recul suffisant. En effet le dernier stagiaire termine sa formation en octobre 2015. Son accès à l'emploi à 6 mois sera mesurable en avril 2016.

6 mois après la fin de formation



Domaine de formation

Le commerce, domaine représentant 28% des entrées en formation, affiche le meilleur taux de reprise d'emploi à 3 mois (45%) et de 51% à 6 mois.

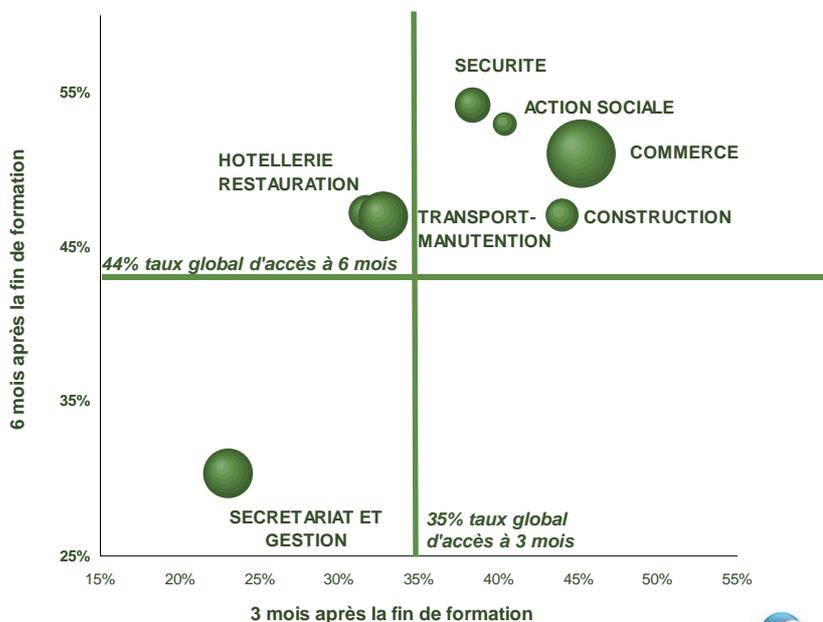
Le secrétariat peine à donner un accès à l'emploi aussi bien dans les 3 mois que dans les 6 mois.

Les formations dans le domaine de la sécurité et de l'action sociale (auxiliaire de vie, petite enfance) présentent les taux d'accès à l'emploi à 6 mois les plus élevés, au-delà de 53%.

Les femmes ont plus de difficultés à se réinsérer que les hommes. En effet, 41% d'entre elles ont eu un accès un emploi 6 mois après la fin de leur formation contre 47% des hommes.

44% des stagiaires de moins de 25 ans ont eu un accès à l'emploi 6 mois après la fin de formation. Ce taux passe à 27% pour les 50 ans et plus.

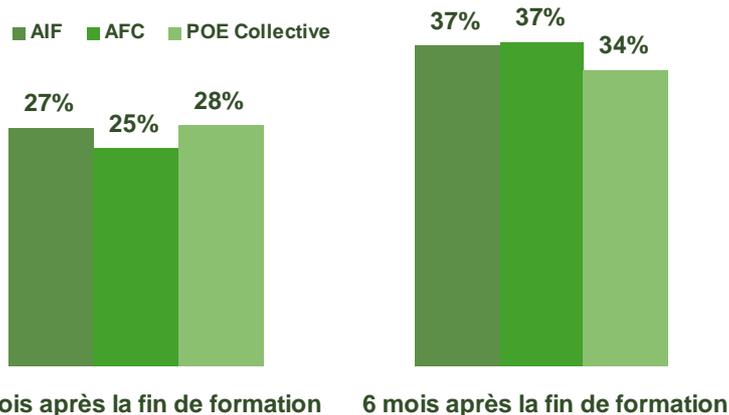
Au 7ème mois après la fin de formation, 57% des stagiaires sont réinscrits à Pôle emploi avec peu de disparité entre les hommes (58%) et les femmes (55%).



Formations sans engagement préalable d'embauche

Six mois après la fin de formation, un tiers des stagiaires a eu un accès à l'emploi dans le cadre de la POEC tandis qu'ils sont 37% pour l'AFC et l'AIF

Taux d'accès à l'emploi



Les **Actions Individuelles de Formation (AIF)** ont un taux d'accès à l'emploi qui passe de 27% trois mois après la fin de la formation à 37% six mois après.

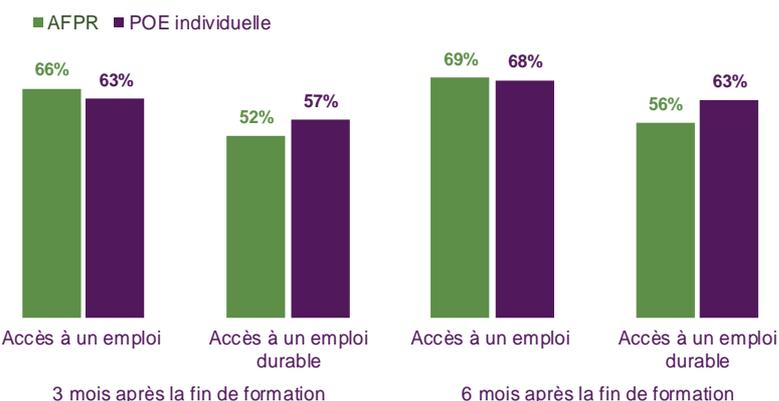
Les **Actions de Formation Conventionnées (AFC)** ont également un taux d'accès à l'emploi à 37% six mois après la formation.

Les **Préparations Opérationnelles à l'Emploi Collectives (POEC)** qui correspondent à un besoin en compétences identifié par une branche professionnelle, présentent un taux de retour à l'emploi de 28% à 3 mois et de 34% à 6 mois.

Formations avec un engagement d'embauche au terme de la formation

69% des stagiaires qui ont suivi une formation avec un engagement de recrutement prévu, ont eu effectivement un accès à l'emploi 6 mois après la fin de la formation.

Taux d'accès à l'emploi



Les AFPR et les POE individuelles comportent une obligation d'embauche d'un contrat de 6 à 12 mois pour l'AFPR et d'au moins 12 mois pour la POE, au terme de la formation. Les taux d'accès à un emploi durable devraient être proches de 100% mais seulement un sur deux est en emploi durable 3 mois après la fin de formation.

L'AFPR comme la POE progressent favorablement entre le 3^{ème} mois et le 6^{ème} mois après la formation quelque soit le type d'emploi.

Résultats de l'enquête «Sortants de formations prioritaires »

Cette étude s'appuie principalement sur l'exploitation de résultats d'une enquête Web, réalisée en mai et juin 2015, auprès de demandeurs d'emploi sortis du plan 100 000 entre juin et décembre 2014. Au total, 212 personnes ont répondu à cette enquête pour La Réunion.

Taille des entreprises employeuses

Parmi les stagiaires ayant été embauchés six mois après l'issue d'une formation prioritaire, 60% ont retrouvé un emploi dans une entreprise de taille moyenne, de 10 à 250 salariés et près d'un sur quatre dans des entreprises de moins de 10 salariés.

Secteurs d'activité

40% des retours à l'emploi sont réalisés dans le secteur du commerce, de la vente et de la grande distribution.

14% ont trouvé un emploi dans la sécurité et le gardiennage (agent de sécurité, maître chien, agent de surveillance, gardien, etc...).

La quasi-totalité (93%) des demandeurs d'emploi a suivi la formation jusqu'à son terme, ce taux est de 94% au niveau national. Les données de l'enquête ont été redressées par calage sur marge (variables sexe, tranche d'âge, inscription à Pôle emploi au moment de l'enquête et type de formation croisé par région) permettant une exploitation des résultats au niveau régional.

Trois volets principaux sont abordés dans l'enquête :

- la situation du demandeur d'emploi six mois après la fin de la formation (taux de retour à l'emploi, accès à l'emploi au cours des six mois) ;
- les caractéristiques de l'emploi retrouvé et l'adéquation avec la formation suivie ;
- l'appréciation des bénéficiaires sur la formation suivie (objectif, satisfaction ...).

Passé professionnel

Près d'un quart des répondants déclarent n'avoir jamais travaillé avant leur formation.

J'ai toujours eu un emploi régulier, avant de connaître le chômage	17%
J'ai eu plusieurs emplois mais sans vraiment connaître d'interruption	12%
J'ai enchaîné période d'activité période de chômage	27%
J'ai travaillé très brièvement ou occasionnellement	20%
Je n'ai jamais vraiment travaillé	24%
Ensemble	100%

Satisfaction de l'emploi retrouvé

86% des répondants ayant retrouvé un emploi se déclarent satisfaits de celui-ci. Le taux national est de 84%.



Satisfaction de la formation suivie

Globalement, la formation correspond aux attentes des sortants de formation (77% des répondants), un tiers se dit même parfaitement satisfait de la formation suivie.

NIVEAU DE SATISFACTION	Contenu	Durée	Qualité du formateur	Déroulement de la formation
Très satisfait	28%	17%	40%	32%
Plutôt satisfait	50%	46%	46%	45%
Pas vraiment satisfait	16%	23%	9%	15%
Pas du tout satisfait	6%	14%	5%	8%
Ensemble	100%	100%	100%	100%

- La qualité du formateur est le premier motif de satisfaction avec 86% de satisfaits.
- Le contenu recueille 78% de satisfaits.
- Pour la durée, le résultat est plus modéré avec 63% de satisfaits.

Catégories statistiques de demandeurs d'emploi

-Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi au cours du mois.

-Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois).

-Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois).

-Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et sans emploi.

-Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

La reprise d'emploi des demandeurs d'emploi s'appuie sur les déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs aux organismes officiels et les données administratives des fichiers de Pôle emploi.

Le nombre de reprises d'emploi est mesuré pour les demandeurs d'emploi en catégories A ou B, ayant une DPAE d'un mois ou plus, ou sortant des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E, ou étant entré en AFPR/POE.

Le taux d'accès à l'emploi durable se mesure quand la DPAE stipule un contrat d'une durée supérieure à 6 mois (ou CDI) ou un passage en catégorie E.

Au 31 décembre 2014, environ 80% ont terminé leur formation. Les taux de sortie à 3 mois pour l'accès à l'emploi sont effectués sur une population de 1 423 individus afin d'avoir le recul suffisant, pour les 6 mois 1 240 personnes sont concernées.

Directeur de la publication : Michel SWIETON

Rédaction, conception et réalisation : Service Statistiques Etudes et Evaluation

Libre de diffusion sous réserve d'en mentionner la source « Pôle emploi Réunion »